

LES RIVES DE LA BROYE
PAYERNE
RESERVATION

Nom Prénom(s)
Adresse
N° Postal Localité
Portable Tél. prof E-mail
☐ Suisse ☐ Permis B ☐ Permis C

(Ci-après « l'acheteur »)

Déclare réserver et s'engage à acquérir de la société Implenia Immobilier SA représentée par BERNARD NICOD SA **(ci-après « le vendeur »)**, le(s) bien(s) suivants :

Bâtiment Appartement+Cave N° E tage

Nombre de places de parc Places de parc N°

Prix de vente Appartement
Places de parc

TOTAL CHF

Remarques/Demandes spéciales

Conditions à la réservation

La validité de la présente réservation est subordonnée au versement d'un montant de CHF 20'000.- sur le compte de Maître Michel Mouquin, notaire à Echallens :

Banque Cantonale Vaudoise

Au nom de l'Association des Notaires Vaudois

Rubrique Me Michel Mouquin, Route d' Yverdon 6, 1024 Echallens

IBAN : CH24 0076 7000 K079 5893 9

En précisant lors du versement la mention « **PPE LES Rives de la Broye** »

Forme d'acquisition

Vente de la quote-part terrain (y.c. acompte de CHF 20'000)

20% du prix de vente global

Prix forfaitaire du contrat EG

80% du prix de vente global

Les droits de mutation sont calculés sur la valeur de la quote-part terrain additionné éventuellement du montant des travaux engagés au prorata des millièmes du lot, ceci au moment de la signature de l'acte de vente.

Ce prix ne comprend pas les options donnant lieu à des plus-values choisies par l'acheteur, les frais liés à l'acquisition (notaire, droits de mutation, registre foncier, etc), ni les frais de création ou de novation de cédulas hypothécaires)

Conditions générales

Ce montant sera porté comme 1er acompte sur le prix de vente convenu dans le cadre du contrat de vente immobilière précité.

La présente réservation est subordonnée à l'obtention par l'acheteur, du financement auprès de l'établissement bancaire qui sera désigné. En cas de refus de crédit dûment motivé, la somme de CHF 20'000.- sera remboursée par la venderesse à l'acheteur, sans intérêt Si, pour quelque raison que ce soit, l'objet de la présente réservation ne pouvait être mis en œuvre, l'acheteur dégage la venderesse de toute responsabilité et renonce à toute indemnité. Dans ce cas, l'acompte versé sera immédiatement restitué, sans intérêt.

La réservation est valable 60 jours dès réception de l' acompte mentionné ci-dessus.

Ainsi fait en deux exemplaires destinés, l'un à l'acheteur, l'autre à la venderesse.

Lausanne, le

La venderesse
représentée par **Bernard Nicod SA :**

L'acquéreur :